

La voix des communautés locales

Bulletin semestriel des communautés locales du Lualaba n°01 juillet 2017

EDITORIAL

Kolwezi en proie des délocalisations inhumaines et dégradantes !



L' exploitation minière artisanale et industrielle connaît, ces dernières années, un essor vertigineux en République Démocratique du Congo. Selon les statistiques de la Fédération Congolaise des Entrepreneurs (FEC), la production du cuivre du secteur industriel et celui de l'artisanat, est passée de 995.805 tonnes en 2015 à 1.021.634 tonnes en 2016. Et le gros de cette production s'est fait essentiellement dans la province du Lualaba, qui, à ces jours abrite les grands projets miniers de la république.

Cependant, il convient de relever que cet envol de production de cuivre et de cobalt contraste avec l'appauvrissement des populations locales et soulève la question de la responsabilité sociale de l'exploitation minière telle que vécue à Kolwezi. Les communautés locales sont touchées par le phénomène des délocalisations intempestives, inhumaines et dégradantes de la part des miniers qui, dans la réalisation de leurs projets, ne respectent pas

souvent les bonnes pratiques et les normes voulues notamment la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et les consultations libres et claires des personnes affectées. A ce non-respect des normes et des lois par les entreprises, s'ajoute la pratique de faible indemnisation et la déficience de l'Etat, de la Province ainsi des services étatiques devant assurer le contrôle et le suivi.

Face à cette situation alarmante et par le soucis constant de contribuer à dénoncer toutes ces vagues des délocalisations, ce premier numéro du bulletin *La voix des communautés locales* qui est l'œuvre d'IBGDH, présente d'une manière alarmante la situation de délocalisations intempestives et anarchiques constatées ça et là dans la ville de Kolwezi. Ce numéro décrit la délocalisation des populations de la Gécamines Kolwezi par la Compagnie Minière de Musonoie (Commus), la délocalisation sans plan de relocalisation concret des populations de Kasulo par le Gouvernement provincial du Lualaba et du semblant d'indemnisation effectuée à Mutoshi par l'entreprise Chemaaf.

Responsable de publication :



Appui financier :



Qui plus est, ce premier numéro fait entendre la position des Organisations de la Société Civile du Lualaba qui ne sont pas restées indifférentes face à cette question de délocalisation.

Puisse ce premier numéro de la *Voix des communautés locales* être un porte étendard des réalités vécues par les communautés locales et un espace d'expression de la lutte pour le respect des droits des communautés locales en vue d'arriver à une exploitation minière socialement responsable !

IBGDH

Kolwezi : les communautés locales face aux géants miniers !

Depuis plus de deux ans, la ville de Kolwezi vit au rythme des délocalisations des communautés locales du fait de la réalisation de certains projets miniers industriels et artisanaux : Commus, Chemaf, Kasulo...

Les communautés locales sont prises très souvent au dépourvu et ne sont pas suffisamment informées sur le plan de délocalisation ainsi que sur les formules d'évaluation de leurs biens. En plus, les communautés locales sont soumises à des contrats d'adhésion sans aucune possibilité de négocier et de recours et très souvent, ces opérations de délocalisation sont accompagnées des intimidations. Chose qui amène les populations à se résigner et se sentir abandonnées par les pouvoirs publics.

L'on retiendra dans cette vague des délocalisations les cas :

1) De délocalisation des habitants de la Gécamines Kolwezi par la Compagnie minière de Musonoie :

En effet, la cité Gécamines a été créée en 1948 par l'Union Minière du Haut Katanga et compte, à ces jours, 3.217 habitations avec une population estimée à plus de 38.604 personnes. La population de la cité Gécamines

est composée des agents actifs de la Gécamines, des retraités et veuves en attente de paiement de leur capital pension ou des frais de rapatriement et aussi des employés d'autres entreprises et des jeunes nouvellement venus à Kolwezi.

En 2012, les habitants de la cité Gécamines ont été surpris de voir un groupe des sujets chinois en train de procéder aux opérations de sondage en pleine cité puis suivi des agents du service du cadastre urbain circuler toute la cité pour un inventaire et une évaluation des maisons localisées sur la ligne de sécurité de la mine et en même temps, ils procédaient à l'identification des maisons avec les familles affectées par le projet ; et ce en marquant des signes de démolition sur les barrières et les murs pour la première phase au motif qu'il s'agissait des maisons ciblées pour une éventuelle délocalisation au profit de Commus.

En date du 10 février 2015, par un arrêté ministériel, la Mairie de Kolwezi avait créé une commission de délocalisation des habitations se trouvant dans le Périmètre d'Exploitation jusqu'à la ligne de sécurité de la société Commus sans associer les victimes ou de personnes réellement affectées. Plus tard, soit en date du 11 et 12 avril 2016, la commune de Dilala va initier à son niveau des rencontres entre les familles et Commus, ainsi les familles étaient encouragées à recevoir de l'argent au lieu d'exiger des maisons, car il n'y avait pas d'autres alternatives contre les Chinois.

En 2016, la société a finalement lancé le processus de délocalisation des familles habitant l'avenue Kinkole en les accordant un court délai pour libérer les maisons et avec l'obligation de les démolir cela moyennant paiement des faibles indemnités.

En réaction de cette opération, la société civile et les ménages concernés ont dénoncé l'absence d'une consultation claire, complète et libre, assortie d'un plan précis. 17 familles ont été obligées à signer un protocole d'accord avec Commus en vue de leur délocalisation contre de faibles paiements soit les sommes d'argent variant entre 23.000 USD et 60.000 USD. Parmi ces 17 familles, 14 se

Responsable de publication :



Appui financier :



sont plaint des conditions de ruse dans lesquelles elles avaient été amenées à négocier ainsi que des paiements forfaitaires perçus car elles ne savent pas comment et quelle formule les services du cadastre foncier appliquaient pour arriver aux montants payés.

En 2017, vers le mois de juin, la société a également approché une dizaine de familles, qui étaient aussi invitées à percevoir de l'argent et de signer un préavis de trois mois pour détruire leurs maisons. Et pourtant la coordination de la Société Civile de Kolwezi avait déjà obtenu du Ministre national des mines, la suspension des activités de délocalisation de la population du quartier Kanina et de la cité Gécamines Kolwezi.

Somme toute, la population s'indigne de l'attitude du pouvoir public qui affiche une indifférence notoire face à leurs préoccupations, d'autant plus qu'à part cette délocalisation au moyen des faibles paiements, et des destructions des immeubles, on dénonce le fait que les familles entières se voient obligées de se déplacer de leurs maisons au moins deux fois par semaines et durant deux heures à chaque occasion des minages. Les familles de la Gécamines Kolwezi vivent au rythme régulier des minages avec plusieurs impacts négatifs sur les familles, d'où la question de savoir pour quelle raison on exploite les mines, est-ce pour développer les pays, la province ou pour appauvrir les communautés ?

2) Du Gouvernement provincial du Lualaba et la délocalisation de plus ou moins 500 maisons de Kasulo

Le Gouvernement provincial du Lualaba est, depuis un certain temps, engagé pour le compte de CDM à la délocalisation de quelques maisons du quartier Kasulo.

Signalons qu'après la publication en janvier 2016 par Amnesty international du rapport *Voilà pourquoi on meurt. Les atteintes aux droits humains en République Démocratique du Congo alimentent le commerce mondial du cobalt* lequel rapport indique que plus de la moitié de l'offre mondiale provient de la République Démocratique du Congo et que 20% du cobalt actuellement

exporté provient des mineurs artisanaux dans le rang desquels figurent des enfants. Ainsi pour assainir la chaîne d'approvisionnement, le Gouvernement provincial et le grand acheteur des produits artisanaux se sont convenus à délocaliser les communautés vivant à Kasulo, dans la partie à forte exploitation. Selon les informations qui circulent, CDM aurait donné quatre millions de dollars au gouvernement provincial en contre partie de l'exploitation de Kasulo alors que Kasulo se situe, d'après les informations du cadastre minier, sur le Permis d'Exploitation de la Gécamines.

Les délocalisés ont été indemnisés par la commission Provinciale de délocalisation, créée par le gouvernement provincial, cependant depuis que l'opération a été lancée, les pouvoirs publics parlent d'un succès alors que l'opinion constate l'insatisfaction des quelques propriétaires fonciers et dénoncent le manque de consultation et les faibles indemnités voire même l'absence de la planification et de communication. Ainsi, les communautés locales se prennent, tant bien que mal, en charge par l'adresse d'un Mémoire au Maire de la ville et quelques mouvements de revendications pacifiques. Et se joignant à leur préoccupation, la synergie des organisations de la société civile travaillant sur les ressources naturelles décrie la démolition en force des maisons, l'érection rapide d'une clôture et l'opacité du contrat entre C.D.M et la Province du Lualaba. L'on pourrait se demander alors quelle est la valeur économique du gisement de Kasulo et comment justifier la résignation du pouvoir public ?

3) Chemaf et le semblant d'indemnisation des communautés de Mutoshi

Pour la situation de Chemaf, il sied de signaler que depuis le mois de juin, la société avait lancé des travaux de construction de sa clôture qui impactent directement les villages Kabamba, Mukoma, Kandiba, Bloc III et le quartier Kabila où plusieurs familles environnantes sont soumises à une délocalisation forcée, contre de faibles et injustes indemnités, cela en absence de toute consultation préalable.

Responsable de publication :



Appui financier :



Cri d'alarme de la Société civile du Lualaba face aux délocalisations des communautés locales

La Société civile du Lualaba a donné sa position à la question de délocalisation via la déclaration de la synergie des Organisations de la Société Civile du Lualaba œuvrant dans le secteur des ressources naturelles sur la délocalisation illégale de Kasulo, la cité Gécamines Kolwezi, les villages Kabamba, Mukoma, Kandiba, Bloc III et le quartier Kabila du 31 août 2017.

Concrètement, la Société civile dénonce le manque de transparence dans le processus de délocalisation tel que vécu à Kolwezi, elle évoque l'absence quasi-total de consultation préalable des communautés locales impactées, la pratique de faibles indemnités et surtout des intimidations qui accompagnent le processus de délocalisation pour autant que les communautés disent n'avoir pas d'autres choix sinon prendre les sommes qui leurs sont imposées.

La Synergie propose l'arrêt immédiat des opérations de délocalisation illégale, l'exigence des consultations préalables transparentes et claires des communautés locales affectées par les projets et le paiement des indemnités en nature (maison contre maison) avant le paiement d'argent.

En réaction de cette déclaration, le Gouvernement provincial a ouvert ses portes à la société civile pour qu'ensemble ils puissent réfléchir sur les possibilités de corriger la situation. Il ressort de la rencontre entre le Gouvernement provincial et les acteurs de la Société civile qu'une commission a été mise en place pour gérer les contestations liées à l'indemnisation des communautés de Kasulo pilotée par la Société civile. Le gouvernement provincial a tenu aussi à informer qu'une plainte a déjà été initiée au niveau du Parquet de grande instance de Kolwezi contre Chemaf

et que Commus serait convoquée pour une réunion avec les personnes affectées.

En substance, l'opinion constate que le Gouvernement provincial reste lié à son plan si bien que sans attendre les conclusions de la commission mise sur pied, C.D.M a commencé à démolir les maisons et les gens sont sans suite de leur recours.

IBGDH

Quelques informations :

- Organisation par l'Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains au scolasticat Jean XXIII, en date du 26 juin 2017, d'un atelier de renforcement des capacités sur le monitoring des cas de violation des droits des communautés locales, des représentants des communautés de Tshipuki, Pierre Muteba, Kisanfu, Gécamines Kolwezi et quelques étudiants de Kolwezi.
- Création au mois de juillet à Kolwezi d'une synergie des Organisations de la Société civile du Lualaba qui évoluent dans le secteur des ressources avec la mission d'accompagner les communautés locales, les entreprises et l'Etat dans la promotion et amélioration de la bonne gouvernance dans le secteur des ressources naturelles très particulièrement dans les mines.
- Les communautés de Tshiabula, Kanina et Tshipuki déplorent l'assèchement complet du lac Golf, depuis le mois de juillet, sur la cartographie de la ville de Kolwezi suite aux travaux réalisés par la société Commus.
- Au mois de septembre 2017, les communautés vivant dans la localité d'Israël ont adressé une pétition au Ministre national des mines et au Gouverneur du Lualaba sur les violations flagrantes de leurs droits dont elles sont victimes de la part de Kamo Copper Company.

Responsable de publication :



Appui financier :

